

## *Communiqué de presse*

### *Réforme «Employé-e-s de commerce 2022»: donner les bonnes impulsions aujourd'hui pour les jeunes de demain.*

Société suisse des employés de commerce  
Reitergasse 9  
Case postale  
CH-8021 Zurich

Téléphone +41 44 283 45 30  
kommunikation@kfmv.ch  
secsuisse.ch

Zurich, 20 avril 2021

- *La réforme de l'apprentissage de commerce est justifiée et importante au vu des profondes mutations du monde du travail.*
- *Son introduction doit avoir lieu, dans la mesure du possible, à l'été 2022.*
- *Dans ce contexte, la maturité professionnelle intégrée et les compétences linguistiques doivent être suffisamment prises en compte et les questions ouvertes doivent être clarifiées de toute urgence.*
- *Les organisations de formation, les entreprises formatrices, les formateurs-trices et les jeunes doivent également être bien renseigné-e-s sur le processus de réforme et accompagné-e-s dans la pratique.*

**Le monde du travail évolue, il en va de même de l'apprentissage de commerce. Mardi 20 avril 2021 a pris fin la consultation nationale du SEFRI sur la nouvelle formation initiale d'employé-e de commerce CFC. En tant que centre de compétence en matière d'emploi et de formation, la Société suisse des employés de commerce s'est exprimée clairement sur le sujet: une réforme est indispensable pour que le profil professionnel d'employé-e de commerce puisse rester en phase avec l'évolution rapide du marché du travail. Cette réforme doit être introduite le plus rapidement possible et intégrer les nouvelles compétences professionnelles, la maturité professionnelle intégrée ainsi que les compétences nécessaires en langues étrangères.**

#### **Prêt-e-s pour l'avenir – dès 2022**

La Société des employés de commerce a créé le métier d'employé-e de commerce il y a 150 ans. Elle s'engage pour celui-ci et s'investira toujours pour que l'apprentissage de commerce demeure une formation professionnelle attrayante. Elle prend ainsi une part active dans l'élaboration du profil professionnel dans le cadre du processus de réforme «Employé-e-s de commerce 2022» de la Conférence suisse des branches de formation et d'exams commerciales (CSBFC). L'objectif du projet consiste à inscrire la formation commerciale de base dans une perspective d'avenir. Dans ce cadre, les compétences du futur spécifiques aux branches et trans-sectorielles sont prises en compte.

Compte tenu des changements importants dans ce domaine professionnel, la Société suisse des employés de commerce considère que le nouvel apprentissage d'employé-e de commerce CFC est urgentement nécessaire et soutient pleinement la réforme. L'orientation vers les compétences correspond aux exigences du domaine professionnel et aux évolutions du paysage suisse de la formation. Cela crée des perspectives, augmente l'employabilité et fournit des possibilités de carrière aux les apprenti-e-s tout en permettant aux entreprises formatrices de former la relève de manière pratique.

Responsable de la formation à la Société suisse des employés de commerce, Michael Kraft le confirme «Il est clair pour nous que les profils professionnels du domaine du commerce et de la gestion constituent un pilier important de l'économie suisse. Pour faire face aux changements actuels et à venir du marché du

travail, il est essentiel de disposer et de mettre en œuvre une réforme aussi rapidement que possible.» Une introduction en été 2022 constitue ainsi un objectif clair. L'Organe national de coordination (ONC) décidera d'ici juin de cette année, sur la base de critères prédéfinis, si toutes les bases nécessaires sont en place et réexaminera la date d'introduction.

### **Nouvelles compétences ciblées**

Les compétences numériques, les compétences méthodologiques, sociales et personnelles telles que la capacité à agir de manière autonome et réfléchie deviennent toujours plus importantes. Les jeunes professionnel-le-s doivent être capables de relever des défis complexes, de trouver leurs marques dans des situations évoluant rapidement et de collaborer de manière engagée sur des projets ou au sein d'une équipe. C'est pourquoi la nouvelle formation se concentre sur les compétences dites opérationnelles. Elle doit également prendre suffisamment en compte l'enseignement des langues étrangères et permettre la mobilité en matière de formation.

Pour la Société des employés de commerce, il est important que l'offre de langues étrangères corresponde aux intérêts et aux possibilités des apprenti-e-s, qu'elle soit intégrée de manière optimale dans le système de formation et, surtout, qu'elle réponde aux exigences des entreprises formatrices. «Les situations sont très diverses», explique Michael Kraft. «Une PME active au niveau régional n'a pas les mêmes besoins qu'une grande entreprise internationale.» Lors de la consultation, la Société des employés de commerce s'est ainsi prononcée en faveur du texte initial de l'ordonnance qui prévoyait que soient enseignées une langue étrangère obligatoire ainsi qu'une seconde langue étrangère dans le cadre des branches à options. «Cette solution ne tenait cependant pas suffisamment compte des aspects liés à la politique des langues», reconnaît Michael Kraft. La Société des employés de commerce soutient en conséquence les travaux en cours sur une «troisième variante», permettant à tout-e-s les apprenti-e-s d'acquérir des compétences pratiques dans deux langues étrangères.

Un système de formation flexible et adaptable aux besoins individuels garantit également la possibilité de compléter l'apprentissage de deux ans d'employé-e de commerce AFP et de se préparer à la maturité professionnelle. La mise en œuvre de la maturité professionnelle intégrée (MPi) et d'une transition simple vers la maturité professionnelle post-CFC (MP2) doit être clarifiée rapidement: «La maturité intégrée (MPi) comme la MP2 ont une grande importance dans le domaine commercial. Il est impératif de donner la priorité à ces points pour le début de la formation à l'été 2022.»

### **Mise en œuvre pratique - pour un succès durable**

Il convient à présent d'examiner attentivement les résultats de la consultation nationale du SEFRI et d'adapter en conséquence les points où des changements sont nécessaires. L'enseignement des langues étrangères fournit un bon exemple de la manière dont les commentaires sont pris en compte dans le processus de réforme.

Depuis l'automne 2020, d'importants travaux de mise en œuvre sont en cours, impliquant les branches de formation ainsi que, dans le cadre de l'Organe national de coordination (ONC), la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Ils portent sur le développement de supports d'apprentissage et d'outils de formation, ainsi que sur les programmes scolaires et sur la formation initiale et continue des enseignant-e-s et des responsables de la formation professionnelle. «Ces travaux et le soutien qui leur est associé sont de la plus haute importance, il est essentiel qu'ils se poursuivent au-delà de 2022», ajoute Michael Kraft. «Ce n'est que si tous les acteurs de la formation sont correctement informés du processus de réforme et suffisamment accompagnés dans la pratique que nous pourrons assurer que les enseignant-e-s, les formateurs-trices pratiques et en entreprise, les enseignant-e-s des cours interentreprises et les jeunes disposent des outils nécessaires pour que la réforme soit un succès.»

## Informations complémentaires

La position de la Société suisse des employés de commerce ainsi que les informations actuelles sur les procédures d'audition sont disponibles sur le *site du SEFRI* ainsi que sur les *pages du site internet de la Société des employés de commerce consacrées à la réforme «Employé-e-s de commerce 2022»*. Celles-ci comportent également une FAQ détaillée sur le processus de réforme et sur les changements impliqués.

*La Société des employés de commerce est depuis plus de 140 ans le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine économique et commercial. Elle conseille et renseigne ses membres pour toutes les questions qui touchent à leur carrière et s'engage pour renforcer leur employabilité. La Société des employés de commerce représente également les intérêts des employés du domaine administratif, de la vente, du commerce et de l'industrie à travers plus de 40 conventions collectives de travail. Avec ses centres de formation et ses écoles, elle est en mesure d'offrir à ses membres des formations orientées vers la pratique. Elle est par ailleurs coresponsable de divers examens professionnels supérieurs. Plus d'informations sur [secsuisse.ch](http://secsuisse.ch)*

---

Autres informations      **Kommunikation, T +41 44 283 45 33, [kommunikation@kfmv.ch](mailto:kommunikation@kfmv.ch)**

Communiqués de presse    **[kfmv.ch/medien](http://kfmv.ch/medien)**

---